

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 juin 2016 à 20h03, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

### **4. Adoption des comptes**

### **5. Période de questions**

### **6. Correspondance**

### **7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**

### **8. Administration**

8.1 Caméras de surveillance – Modification des équipements

8.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription de la directrice générale à une formation

8.3 Centre communautaire - Installation d'un système de diffusion WIFI

8.4 Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités - Inscription

8.5 Procuration du délégué pour l'assemblée générale de la Fédération Québécoise des Municipalités

### **9. Sécurité publique**

9.1 Eau potable – Protocole pour coupures d'eau et avis d'ébullition - Adoption

9.2 Association des pompiers volontaires de Saint-Jude – Versement de la cotisation annuelle

9.3 Entente relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi-caserne) lors d'incendies – Demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

9.4 Service des incendies – Démission d'un pompier volontaire

### **10. Transport**

10.1 Rang Barreau et rue Saint-Pierre – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Approbation des dépenses

### **11. Hygiène du milieu et environnement**

11.1 Site de traitement des eaux usées – Vidange des boues -

- 11.2 Aquatech – Autorisation de paiement
- 11.3 Ancien chemin de Salvail – Projet de prolongement du réseau d'aqueduc
- 11.3 Dépôt du rapport de suivi – Gestion des matières résiduelles
- 12. Aménagement et urbanisme**
- 12.1 Ventes de garage – 3 et 4 septembre 2016
- 13. Loisirs, culture et famille**
- 13.1 Ressource humaine en loisirs – Fin du protocole d'entente – Avis aux municipalités participantes
- 13.2 Festival Country – Autorisation
- 13.3 UQROP - Demande de modification à la résolution 2016-07-196 – Participation financière
- 13.4 Parc Elphège-Filiatrault, terrains de soccer et de balle – Installation de toilettes
- 13.5 Formation sur la sécurité des aires de jeux publiques - Inscription
- 14. Autres sujets**
- 14.1 Fabrique de Saint-Jude – Demande de renouvellement de l'entente pour l'entretien des terrains de la Fabrique
- 14.2 FADOQ St-Jude – Demande de subvention
- 14.3 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – 15 juin 2016 – Proclamation
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2016-06-121

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline, Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard, IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

13.5 Formation sur la sécurité des aires de jeux publiques – Inscription

DE RETIRER le point suivant :

14.2 FADOQ St-Jude – Demande de subvention

D'ADOPTER le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MAI 2016**

2016-06-122

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault, Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard, IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2016 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets (mai 2016):	21 505.98\$
Comptes déjà payés (mai 2016):	25 033.40\$
Comptes à payer (mai 2016):	242 394.82\$

Appels des pompiers:

24-04-2016	495, Thiersant	Assistance feu de garage	Saint-Louis
11-05-2016	rang Barreau	Début feu de forêt	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-123

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**6. CORRESPONDANCE**

2 mai 2016: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif du 6 avril 2016.

2 mai 2016: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du comité d'administration du 23 avril 2016.

3 mai 2016: Municipalité de Saint-Louis - Résolution 16-05-74 - MRC des Maskoutains - Schéma d'aménagement révisé - Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10.

- 10 mai 2016: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2016.
- 10 mai 2016: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 26 avril 2016.
- 19 mai 2016: CAISSE DESJARDINS - CAISSE DESJARDINS - Assemblée générale annuelle du 12 avril 2016 - Ristourne 432 995\$
- 19 mai 2016: MRC des Maskoutains - Copie certifiée conforme du Règlement 16-443 modifiant le règlement 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé - Copie certifiée conforme de la résolution 16-05-114 par laquelle le règlement 16-443 est adopté - Copie certifiée conforme du Document sur la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme daté du 1er mars 2016.
- 19 mai 2016: MRC des Maskoutains - Appel de projets - Fonds de développement rural - Mai 2016.
- 2 juin 2016: VILLE DE SAINT-PIE - Résolution du conseil concernant la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation

## **7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois de mai 2016 préparé par monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 CAMÉRAS DE SURVEILLANCE – MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent protéger les équipements et bâtiments municipaux du vandalisme et du vol;

CONSIDÉRANT QUE les équipements actuels datent de 2012 et ne répondent plus aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 12611 de la compagnie *Systèmes EAGLE DIGI EYE inc.* en date du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER au changement des équipements;

D'ACCORDER le contrat à *Systèmes EAGLE DIGI EYE inc.* pour la somme de 2 299.76\$, taxes en sus, selon les termes de la soumission numéro 12611;

2016-06-124

DE RÉCUPÉRER certains équipements et d'en faire l'installation au garage municipal;

DE MANDATER E.M.I. à faire les raccordements informatiques, si nécessaire.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 «entretien et réparation – Centre communautaire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.2 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À UNE FORMATION**

2016-06-125

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER madame Nancy Carvalho, directrice générale, à assister à une formation en ligne offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités, intitulée « Quelles sont les obligations municipales en lien avec la loi sur les archives »;

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant de 20.00\$, taxes en sus, pour la formation en ligne.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 454 «Administration - Formation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.3 CENTRE COMMUNAUTAIRE - INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DIFFUSION WIFI**

CONSIDÉRANT QUE l'accès à internet en mode sans-fil n'est pas disponible dans la grande salle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir aux organismes utilisant la grande salle la possibilité d'utiliser un accès internet en mode sans-fil lors de divers événements;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues de la part de *CRFF Solutions*;

2016-06-126

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de l'équipement et à l'installation d'un système de diffusion WIFI pour un montant de 310.00\$, taxes en sus, pour desservir la grande salle du Centre communautaire.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 «Ent. Centre

communautaire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.4 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains;

2016-06-127

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur le maire Yves de Bellefeuille, et monsieur le conseiller Michael W. Savard, à assister à ce congrès et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 1 440.00\$, taxes en sus;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement pour un montant de 77,00\$ incluant le déjeuner, taxes en sus, par nuit pour 3 nuits, à l'*Hôtel Le Louisbourg* pour monsieur le maire Yves de Bellefeuille;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement pour un montant de 77,00\$ taxes en sus, par nuit pour 3 nuits, à un hôtel au choix de M. le conseiller Michael W. Savard, la différence de frais étant assumée par monsieur Savard;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.5 PROCURATION DU DÉLÉGUÉ POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM qui sera tenue les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains à Québec, il y aura prise de votes;

2016-06-128

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER monsieur le maire Yves de Bellefeuille pour représenter la municipalité de Saint-Jude lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 EAU POTABLE – PROTOCOLE POUR COUPURES D'EAU ET AVIS D'ÉBULLITION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'intervenir rapidement lors d'un avis d'ébullition;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont soucieux d'offrir une communication de qualité et efficace à ses citoyens;

2016-06-129 EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le protocole pour coupures d'eau et avis d'ébullition tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.2 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-JUDE – VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE**

2016-06-130 Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER la somme de 2 000\$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100\$ par pompier.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «pompiers – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.3 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE (MULTI-CASERNE) LORS D'INCENDIES – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains, entré en vigueur le 15 février 2012, prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse multicaserne applicables pour atteindre la force de frappe prévue (objectif 3) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant un service de sécurité incendie faisant partie de l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE, pour intervenir efficacement sur le territoire des municipalités faisant partie de la MRC des Maskoutains, les services de sécurité

incendie doivent faire appel à d'autres organisations limitrophes afin de compléter leur force de frappe ou de combler leurs besoins en approvisionnement en eau requise en conformité des différents niveaux de risques et respectant les objectifs 2.2 à 2.7, 2.18 et 2.19 du schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de l'entente multi-caserne a été discuté en présence des représentants municipaux et des directeurs incendie de chaque municipalité le 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne possédait pas à ce moment les ressources nécessaires pour répondre aux exigences de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été ratifiée par les résolutions numéro 2014-02-041 (Saint-Jude) et 62-03-2014 (Saint-Barnabé-Sud);

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de chaque service n'ont pas jugé nécessaire d'intégrer l'entente au protocole de réponse de la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer la sécurité des citoyens de Saint-Jude et afin d'être en mesure de pallier à toute éventualité, les membres du conseil sont d'avis qu'il est important de maintenir cette entente même si elle n'est pas intégrée au protocole de CAUCA;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 103-04-2016 par laquelle la municipalité de Saint-Barnabé-Sud fait part de son intérêt à mettre fin à ladite entente;

2016-06-131

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER de mettre fin à l'entente relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi-caserne) en vigueur avec la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

D'EN AVISER la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.4 SERVICE DES INCENDIES – DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit la demande de monsieur David Roy de se retirer de la brigade des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE ce pompier attendait qu'une relève soit formée;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) nouveaux pompiers suivent présentement leur formation Pompier I;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-132

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la démission de monsieur David Roy à titre de pompier volontaire  
du Service des incendies de la municipalité de Saint-Jude;

DE SOULIGNER son apport important au sein de la communauté en lui faisant  
parvenir une lettre de remerciement pour toutes ces années de loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10. TRANSPORT**

### **10.1 RANG BARREAU ET RUE SAINT-PIERRE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – APPROBATION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2015-06-174, la municipalité a  
autorisé des travaux de rechargement d'une portion du rang Barreau;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2015-11-317, la municipalité a  
autorisé des travaux de marquage au sol d'une nouvelle traverse de piéton  
identifiée « *Zone scolaire* » face à l'école pour assurer la sécurité des utilisateurs  
de la rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du versement d'une  
subvention maximale de 8 000\$ en vertu du Programme d'aide à l'amélioration  
du réseau routier en date du 24 juillet 2015 pour les travaux de rechargement de  
pierre du rang Barreau;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de rechargement du rang Barreau s'est  
avéré moindre que celui présenté à cause de l'exécution en place moins  
onéreuse que prévue et que la subvention accordée initialement n'a pas été  
utilisée à 100% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du ministre Jacques  
Daoust le 8 avril 2016 relativement à la demande de substitution permettant  
d'affecter la somme inutilisée de la subvention aux travaux de la rue Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-133

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le  
rechargement du rang Barreau pour un montant subventionné de 4 915,83\$  
conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le  
marquage au sol d'une nouvelle traverse de piétons dans la zone scolaire de la  
rue Saint-Pierre pour un montant subventionné de 1 601,09\$ conformément aux  
exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Barreau et sur la rue Saint-Pierre, dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Jude et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **11.1 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – VIDANGE DES BOUES - MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme *Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.* pour s'occuper de l'assistance technique et du suivi analytique lors de la vidange des boues ;

CONSIDÉRANT les factures numéro 5960 et 5963 en date du 2 et du 13 mai 2016 relativement à l'assistance technique, l'échantillonnage et la rédaction du rapport;

2016-06-134

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures susmentionnées pour un montant total de 999.37\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 41400 446 «Traitement des boues» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté pour la vidange des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **11.2 ANCIEN CHEMIN DE SALVAIL – DEMANDE DE BRANCHEMENT DE SERVICE AU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT la demande de M. Serge Bujold en date du 3 juin 2016 à l'effet de prolonger le réseau d'aqueduc pour alimenter en eau potable le terrain situé sur le lot 2 708 763 du rang Salvail Sud;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Bujold a présenté à la municipalité les documents requis confirmant l'achat prochain du terrain ainsi que les procurations l'autorisant à procéder auxdites demandes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de l'ancien chemin Salvail Sud;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains doivent être desservis par le réseau d'aqueduc public opéré par la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre;

2016-06-135

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder à l'installation d'une nouvelle entrée d'eau pour la propriété située sur le lot 2 708 763;

DE S'ENGAGER à défrayer la portion du branchement comprise entre la conduite et l'entrée de service.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41300 521 « Frais d'entrée d'eau.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La directrice générale dépose le rapport de suivi de la gestion des matières résiduelles préparé par Mme Jade Guilbert, chargée de projet au développement de programmes environnementaux du RIAM, suite à la visite du Centre communautaire du 26 mai 2016.

## **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **12.1 VENTES DE GARAGE – 3 ET 4 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 3 et 4 septembre 2016;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans le journal local seulement, sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

### **13.1 RESSOURCE HUMAINE EN LOISIRS – FIN DU PROTOCOLE D'ENTENTE – AVIS AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-09-254, la municipalité de Saint-Jude a signé le protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une

2016-06-136

ressource en loisirs avec les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de partage ne convient pas aux besoins en loisirs de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 stipule qu'une municipalité désirant mettre fin à l'entente doit donner un préavis écrit de six (6) mois, aux autres municipalités participantes;

2016-06-137

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU

DE SIGNIFIER aux municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de Saint-Barnabé-Sud la décision de Saint-Jude de se retirer de l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource en loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.2 FESTIVAL COUNTRY – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de M. Marcel Therrien afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la tenue d'un festival country au Pavillon de l'Érable du 31 août au 5 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce festival a lieu depuis plusieurs années déjà et obtient du succès;

2016-06-138

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue du Festival Country au Pavillon de l'Érable;

QUE l'organisateur devra obtenir l'autorisation du Ministère des Transports pour l'installation de panneaux sur la route 235 et assumer le service de sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.3 UQROP - DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2016-07-196 – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la demande de subvention au programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, l'UQROP a présenté une demande de participation financière à la municipalité de Saint-Jude le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2016-07-196, la municipalité s'est engagée à verser une aide financière de l'ordre de 5 000\$ pour la

réalisation d'un nouveau tablier de pont en caillebotis;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'UQROP n'a pas été retenu par le programme Canada 150;

CONSIDÉRANT la demande de Dr Guy Fitzgerald en date du 30 mai 2016 à savoir si la municipalité accepte quand même de verser la participation financière de 5 000\$ malgré le refus du projet au programme;

2016-06-139

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement à l'UQROP de la participation financière au montant de 5 000\$ ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 951 « Subvention organismes loisirs récr.» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé.

Cette résolution vient modifier la résolution numéro 2016-07-196.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.4 PARC ELPHÈGE FILIATRAULT, TERRAINS DE SOCCER ET DE BALLE – INSTALLATION DE TOILETTES**

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatrault, les terrains de soccer et de balle sont fortement utilisés pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations;

CONSIDÉRANT la demande du comité d'action local et du comité du parc;

2016-06-140

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER deux (2) toilettes chimiques, soit une près des terrains de balle et de soccer et l'autre au parc Elphège-Filiatrault;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location de deux (2) toilettes chimiques auprès de la compagnie RCI Environnement pour une période de quatre (4) mois. Le coût total pour quatre (4) mois est de 1 780.00, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et

réparation - Parc».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.5 FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES AIRES DE JEU PUBLIQUES - INSCRIPTION**

Point reporté.

**14. AUTRES SUJETS**

**14.1 FABRIQUE DE SAINT-JUDE – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA FABRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la cession d'une bande de terrain en faveur de la Municipalité par la Fabrique en 2004, une entente avait été conclue relativement à l'entretien des terrains de la Fabrique pour une période de douze (12) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est venue à échéance le 8 avril 016;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement adressée aux membres du conseil en date du 26 mai 2016 par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin 2016, des représentants de la Fabrique sont venus rencontrer les membres du conseil municipal afin de discuter des modalités du renouvellement de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-141

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR l'entretien des terrasses de l'église et du presbytère selon la définition de tâches en Annexe A;

QUE cette entente se renouvelle automatiquement à chaque année;

QUE la municipalité se réserve le droit d'y mettre fin moyennant un préavis écrit de six (6) mois à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.2 FADOQ SAINT-JUDE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Point retiré.

**14.3 JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – 15 JUIN 2016 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les victimes aînées, en majorité des femmes sont plus vulnérables et incapables de se défendre ou de réagir;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité;

2016-06-142

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2016 comme étant la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2016-06-143

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yves de Bellefeuille, maire

---

Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière